

# TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

# 139

A la Une

## Le Pacte de Dijon signé par le Premier ministre



C'est en présence de **Jean-Luc Moudenc** et **Jean-Luc Rigaut**, présidents de France urbaine et de l'AdCF et devant de nombreux signataires, que le Premier ministre, **Edouard Philippe** a paraphé, ce lundi 16 juillet, à l'Hôtel de Matignon, le Pacte de Dijon, présenté début avril lors des Journées Nationales de France urbaine. Pour mémoire, le document, signé à ce jour par 86 maires de grandes villes et présidents de communautés et métropoles avait été adoubé comme feuille de route pour une nouvelle gouvernance des politiques de cohésion sociale et urbaine par le président de la République, le 22 mai, à l'Élysée ([« Banco pour le Pacte de Dijon », avait ainsi lancé Emmanuel Macron](#)). A noter la participation, à la réunion de travail et d'échanges organisée en amont de la séance de signature, du ministre de l'Intérieur, **Gérard Collomb** et d'**Agnès Buzyn**, ministre de la Santé et des solidarités : l'occasion pour **Michèle Lutz**, maire de Mulhouse et **Catherine Vautrin**, ancienne ministre et



présidente de la communauté urbaine du Grand Reims de revenir sur les enjeux de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ) et des relations à consolider entre polices municipales et police nationale et d'insister sur la nécessaire territorialisation des politiques de l'habitat (en particulier avec les programmes ANRU et dans le cadre de la loi ELAN) et de l'éducation (notamment dans le cadre de la semaine de quatre jours, du plan mercredi et des cités éducatives que le gouvernement souhaite promouvoir).

#### *Une nouvelle méthode de travail entre l'Etat et les agglomérations*

En signant officiellement le Pacte de Dijon à Matignon, le gouvernement valide la démarche et la philosophie portées par un document ayant pour objectif de rappeler les engagements réciproques de l'Etat et des communautés et métropoles, en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans son discours liminaire, le Premier ministre a, du reste, rappelé, à l'instar du Président de la République fin mai, que l'échelon intercommunal était le bon niveau d'intervention des politiques publiques pour développer de nouvelles solidarités territoriales, en matière d'emploi et développement économique, de mobilités ou de politiques de l'habitat.

Indiquant que l'Etat souhaitait redoubler d'efforts en direction d'une soixantaine de quartiers dits de reconquête républicaine, le gouvernement a donné son accord au principe d'une action différenciée et ajustée aux spécificités de chaque territoire, avec une responsabilisation nécessaire de tous les acteurs.

La déclinaison du Pacte de Dijon s'organise autour de plusieurs axes centrés sur l'emploi, le numérique, le renouvellement urbain, les mobilités, les questions d'éducation, de formation et d'action sociale et les enjeux de sécurité et de justice. Lors des échanges entre le premier ministre, les représentants du gouvernement et les membres de France urbaine et de l'AdCF, quatre principales thématiques se sont dégagées : la sécurité, le logement, l'éducation et la santé.

#### *Sécurité et habitat au cœur des échanges*

En matière de sécurité et de tranquillité publique, le ministre **Gérard Collomb**, en écho aux propos de **Jean-Luc Moudenc** et **Michèle Lutz**, a rappelé que la sécurité était un préalable à toute initiative publique, indiquant que la PSQ avait vocation à intégrer des stratégies en fonction des territoires et de leurs problématiques particulières.

Sur le dossier de la lutte contre la radicalisation, le ministre de l'Intérieur a signalé que le travail de coordination et de dialogue avec les maires sur les fichiers S gagnerait à être renforcé et que les échanges d'information devaient être réciproques, précisant au passage que la sécurité devra être appréhendée à terme au niveau des agglomérations, communautés et métropoles.

En ce qui concerne l'habitat, nombre d'intervenants ont plaidé pour une relance urgente et effective de l'ANRU, demandant plus d'agilité dans les modes opératoires et un règlement général et financier simplifié de l'Agence. De même pour le conseil d'administration de l'ANRU qui aurait besoin d'être allégé (aujourd'hui 34 administrateurs y siègent, dont une grande partie en tant que représentants de l'Etat). Le passage prochain à une comptabilité privée pourrait utilement améliorer les mécanismes de l'ANRU, avec la possibilité pour les opérations d'intérêt régional d'être traitées et instruites au niveau des préfectures de département.

#### *Education et santé : des marges d'amélioration*

En matière d'éducation, la conseillère spéciale du ministre, **Fanny Anor**, tout en rappelant les mesures déjà prises par le gouvernement sur le dédoublement des classes de CP/CE1 en REP/REP + a insisté sur l'importance d'assurer un continuum extrascolaire pour les enfants, dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours et du "plan mercredi". Concernant l'objectif d'affecter des enseignants et professeurs si possible les plus expérimentés et



aguerris dans les établissements les plus sensibles, il a été indiqué qu'un bonus de 1 000 euros par an pourrait bientôt être accordé aux fonctionnaires travaillant dans les futures cités éducatives.

Conscient de l'importance de mieux relier éducation, insertion sociale et formation professionnelle, le Premier ministre a évoqué l'idée d'une gestion des ressources humaines du ministère de l'Éducation revisitée, afin d'affecter les profils les plus appropriés aux établissements les plus difficiles, avec si nécessaire une adaptation du cadre juridique existant.

Sur le dossier de la santé, la Ministre des solidarités et de la santé **Agnès Buzyn** a rappelé le travail engagé par son ministère afin de changer progressivement le logiciel des Agences régionales de santé (ARS), pour aller vers un accompagnement renforcé des territoires. Reconnaisant que les contrats locaux de santé (CLS) étaient des outils opérationnels pertinents (il en existe une centaine à ce jour), la ministre a indiqué vouloir développer sur le terrain les maisons de santé. Des marges de progrès demeurent néanmoins au sujet de la représentation des élus locaux dans les groupements hospitaliers de territoires (GHT) introduits par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.

*Une clause de revoyure tous les six mois pour passer de la parole aux actes*

A l'évidence, les orientations politiques du Pacte de Dijon nécessiteront des discussions locales avec les préfets pour une mise en œuvre effective. Le Premier ministre a, à cet égard, pris l'engagement de faire le point avec l'AdCF et France urbaine d'ici janvier 2019, pour faire un point d'étape.

En effet, la nouvelle gouvernance introduite par le Pacte et les thématiques structurantes sur lesquelles le gouvernement et les élus urbains se sont engagés pour organiser une transformation des conditions de vie des habitants des quartiers populaires imposent un suivi régulier au niveau local comme national, ne serait-ce que pour mobiliser, sur la durée et de manière pérenne, les droits communs des ministères et des collectivités locales.

**A lire :**

[- Le Pacte de Dijon pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale signé par le Premier ministre Edouard Philippe, le président de France urbaine Jean-luc Moudenc et le président de l'AdCF Jean-Luc Rigaut.](#)

[- Le communiqué de Presse de Matignon du 16 juillet suite à la signature du Pacte de Dijon](#)

[- Le Communiqué de Presse France urbaine- AdCF suite au conseil des ministres du 18 juillet](#)

**Contact:** [Emmanuel Heyraud](#)

[La capitale française de la culture enfin annoncée !](#)



**Françoise Nyssen**, ministre de la Culture, a annoncé par la voix de sa directrice de cabinet, **Laurence Tison-Vuillaume**, le lancement de ce nouveau label le 12 juillet à Avignon devant un parterre constitué des DRAC rassemblés pour leur séminaire annuel, et des membres du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). La capitale sera construite en partenariat avec France urbaine, qui était représentée pour l'occasion par **Francis Grass**, adjoint en charge de la culture auprès de **Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse et président de France urbaine. Pour engager la démarche, la Ministre a confié à **Bernard Faivre d'Arcier** une mission visant à définir la procédure et les critères de sélection des villes et constituer un jury indépendant chargé d'attribuer le 1er titre de Capitale française de la Culture pour la première édition prévue en 2021.

La commission culture de France urbaine avait reçu à plusieurs reprises depuis 2015 **Bernard Faivre d'Arcier**, l'ancien directeur du festival d'Avignon, ancien conseiller culture du Premier ministre Laurent Fabius. **Bernard Faivre d'Arcier** était en effet porteur d'un projet qui avait grandement intéressé les adhérents de France urbaine. Les villes avaient en effet vu deux grandes opportunités dans la capitale française de la culture :

- La possibilité de faire grande ville dans un contexte territorial changé : les trois lois de réforme territoriale (MAPTAM, grandes régions et NOTRe) ont bouleversé les équilibres auxquels nos élus étaient habitués. La gouvernance et le financement des politiques culturelles s'en sont trouvées déstabilisées. Plusieurs communautés d'agglomérations ont par ailleurs bénéficié de la possibilité qui leur était offerte de se transformer en communautés urbaines ou en métropoles. Outre une plus grande intégration de leurs politiques, nécessaire pour des raisons d'efficacité et d'efficience de l'action publique, ces nouvelles intercommunalités ont été intéressées par cette occasion de « faire grande ville ». Le projet fondateur, rassembleur et de mise en avant de la ville lauréate que promet la capitale française de la culture concourt parfaitement à la poursuite de cet objectif.

- L'occasion d'élaborer et de promouvoir des politiques culturelles ambitieuses, cohérentes avec la réalité de la ville et optimisées dans un contexte budgétaire contraint : les grandes villes se sont emparées de la compétence



culture en la tissant des sollicitations multiples et progressives de leurs habitants, au fil d'intérêts particuliers qui ont pu être déclinés de manière suffisamment large pour qu'ils soient mis à disposition de l'ensemble de la population. Il en ressort souvent des budgets culturels importants mais disparates. Les grandes villes ont ainsi pu voir dans la capitale française de la culture une opportunité de construire un projet culturel ambitieux, cohérent et en phase avec la réalité économique de la ville.

En outre, le contexte actuel de fracturation sociétale pousse les élus à rechercher dans un projet culturel partagé les modalités d'un vivre ensemble apaisé, mêlant les aspirations de toutes les catégories de population et la vision politique qu'a pu porter le maire ou le président au moment de sa campagne.

### **Un projet pour 2021**

Inspiré des capitales européennes de la culture, dont le succès artistique, culturel et touristique pour les villes françaises qui ont accueilli cet événement au cours des dernières décennies (Lille en 2004 et Marseille en 2013) n'est plus à démontrer, le label de capitale française de la culture, qui n'en sera toutefois pas la reproduction homothétique, aura vocation à être attribué tous les trois ans à une ville de 100 à 300 000 habitants sur la base de projets célébrant l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'une ville, et de mettre en valeur le rôle des collectivités locales dans le domaine artistique et la coopération culturelle internationale. Le label distinguera ainsi une ville qui présentera deux ou trois projets artistiques forts, internationaux, pérennes, innovants aussi bien en matière artistique qu'en matière de médiation ou de coopération des territoires.

Sept critères de sélection ont été définis :

- L'innovation artistique
- L'éducation artistique et culturelle
- Le rayonnement et la coopération internationale
- Le tourisme culturel
- La durabilité
- La capacité de mise en œuvre
- La participation citoyenne

Les villes candidates devront également s'inscrire dans une démarche solidaire en prenant en compte les habitants et territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, qu'il s'agisse des quartiers politiques de la Ville, ou encore de zones rurales ou périurbaines autour de la ville.

Les projets pourront être portés par les villes ou par des acteurs culturels soutenus par la ville. Les villes candidates seront départagées par un jury de sélection.

A lire : [Communiqué de Presse : Françoise Nyssen, ministre de la Culture, charge Bernard Faivre d'Arcier, d'une mission de lancement des « Capitales françaises de la Culture »](#)

Contact : [David Constans-Martigny](#)

*De gauche à droite sur la photo : Francis GRASS, adjoint à la culture du maire de Toulouse (représentant de France urbaine), Laurent ROTURIER, DRAC Occitanie, président de l'association des DRAC, Laurence TISON-VUILLAUME, directrice de cabinet de la ministre de la Culture Françoise Nyssen, Daniel VALADE adjoint au maire de Nîmes, et Bernard FAIVRE D'ARCIER.*

[L'Europe et la cohésion au cœur de la troisième conférence nationale des territoires](#)



Alors que la Commission européenne a publié, au mois de mai, ses propositions financières et réglementaires sur l'avenir de la politique de cohésion pour la période 2021-2027, le gouvernement français a fait le choix, une année avant les élections européennes, de placer les thèmes de l'Europe et de la cohésion au cœur de la Conférence Nationale des territoires qui s'est tenue, le 12 juillet, autour du premier Ministre Edouard Philippe sur le thème « Europe, cohésion et Territoires ».

Décriée par certains en raison de son format, boycotté par d'autres pour protester contre le gouvernement, la troisième Conférence Nationale des territoires s'est déroulée dans un climat particulier. Pour autant, les principaux sujets et enjeux relatifs à l'avenir de la politique de cohésion ont bien été abordés tout au long de la journée, autant lors de l'instance de dialogue restreinte autour du premier ministre que lors des 4 tables rondes qui ont rythmées la journée. Reste à poursuivre ces discussions à partir de la rentrée avec l'ensemble des acteurs concernés.

#### *Retour sur les principaux temps forts de la CNT*

En plaçant l'Europe et la cohésion au cœur de la troisième conférence nationale des territoires, le gouvernement visait plusieurs objectifs :

- Consolider une déclaration commune Etat-territoires autour de la vision de la cohésion en France, aussi bien au niveau national qu'europpéen ;
- Préparer les négociations à venir sur le plan national, et notamment l'élaboration du futur accord de Partenariat (ce document fixe, pour chaque Etat-membre, la façon dont est mobilisée la politique de cohésion).
- Porter un discours sur l'Europe et le projet européen, face au risque de fragmentation, et notamment auprès des



citoyens ;

### *Une déclaration commune reportée*

Au-delà de l'ambition de proposer une vision commune de la cohésion en France et une analyse renouvelée des dynamiques et des enjeux qui traversent le territoire Français, le projet de déclaration commune devait acter une liste d'engagements entre l'Etat et les collectivités territoriales qui devront être inscrit dans le futur accord de partenariat. Ce document, qui fixe le nouveau vadémécum de gouvernance de fonds européens associant l'Etat, les régions et les différents niveaux de collectivité territoriale engagés dans la gestion et l'animation des fonds européens, est une étape clé avant la mise en œuvre de chaque période de programmation des fonds européens, soit tous les 7ans. Aussi l'adoption d'une déclaration commune sans l'ensemble des acteurs concernés, notamment les régions et les départements, n'aurait pas permis de poser les bases d'une vision commune et partagée sur l'avenir de la politique de cohésion. C'est pourquoi, l'adoption de ce document a été reportée à la rentrée, le temps pour le gouvernement de renouer le dialogue avec l'ensemble des acteurs.

### *Présentation du rapport cohésion*

L'instance de dialogue resserrée a d'abord été l'occasion pour **Serge MORVAN**, Commissaire général à l'égalité des territoires, de présenter au Premier ministre et à l'ensemble des ministres présents [le rapport cohésion](#). Elaboré par le CGET en lien avec les associations d'élus, dont France urbaine, il propose une lecture partagée des dynamiques et des enjeux du territoire national. Ce rapport s'appuie notamment sur un ensemble d'indicateurs réunis dans le baromètre de la cohésion des territoires qui sera actualisé chaque année.

Ce rapport présente un état des lieux de la France, à partir des grandes dynamiques qui façonnent le territoire national, mettant en évidence la recomposition des inégalités et des opportunités territoriales. Il identifie cinq dynamiques qui se sont conjuguées ces dernières années pour recomposer le territoire :

- La métropolisation qui a engendré une nouvelle géographie économique ;
- La périurbanisation qui a continué de dissocier géographie du peuplement et implantation des emplois ;
- La divergence de trajectoire entre les espaces ruraux mettant en évidence la vulnérabilité cumulée de grands espaces ruraux ;
- L'armature urbaine du pays en villes petites et moyennes qui a été en partie fragilisée avec le temps ;
- La poursuite du mouvement de reconversion industrielle qui a contribué au décrochage de pans entiers du territoire.

La démarche de diagnostic partagé entre l'Etat et les collectivités permet de s'engager sur des bases communes solides, prenant appui sur une représentation de la réalité territoriale françaises et une vision partagée des enjeux auxquels il faut répondre pour assurer la cohésion des territoires. A ce propos, le rapport confirme que la diversité existe tant au sein des métropoles, qu'au sein des espaces périurbains et ruraux et que les opposer n'a pas de sens. Il faut au contraire les faire agir de concert, ce que préconise de longue date France urbaine à travers le concept d'alliance des territoires.

Selon **Serge Morvan**, le rapport cohésion « vise à arrêter une nouvelle feuille de route stratégique pour mettre à jour nos modes d'intervention en favorisant les coopérations entre territoires. Il s'agissait de co-construire une analyse des transformations de la France ».

Selon le Premier ministre **Edouard Philippe**, « le gouvernement va demander aux préfets une différenciation de l'action au niveau territorial pour garder de la souplesse dans les modes d'intervention de l'Etat. Il s'agira de faire en sorte qu'il y ait une présence de l'Etat et des services publics de partout ».

[\(A retrouver sur le site du CGET\)](#)



Dans le prolongement des réflexions engagées par l'Etat sur le thème de la cohésion, plusieurs associations d'élus (AdCF, France urbaine, Villes de France et APVF) se sont associées pour proposer une feuille de route partagée entre l'Etat et les territoires en soumettant 10 propositions au gouvernement sur le chantier de la cohésion.

Intitulé « Cohésion territoriale : pour une feuille de route partagée par les territoires », ce document identifie les 10 chantiers prioritaires en matière de cohésion territoriale tout en proposant une méthode de travail transversale pour travailler à une véritable alliance des territoires.

Comme l'a rappelé **Jean-Luc RIGAUT**, Président de l'AdCF lors de l'instance de dialogue resserrée, nos associations appellent à « une refonte des politiques contractuelles à travers de véritables engagements réciproques entre l'Etat et les collectivités sur des objectifs et priorités partagés ». Nos associations souhaitent que la Conférence nationale des territoires, instance dont elles ont souhaité activement la création, devienne le cadre de co-production des politiques publiques.

#### *Agence Nationale de la cohésion des territoires*

Attendue par les territoires, le projet d'agence nationale de la cohésion des territoires verra bien le jour dans les prochains mois. Chargé de la préfiguration de l'ANCT, **Serge MORVAN**, commissaire général à l'égalité des territoires a indiqué, lors de la CNT du 12 juillet, qu'un amendement au projet de loi Elan va habiliter le gouvernement à créer la future agence nationale pour la cohésion des territoires. Cet amendement permettra d'habiliter le gouvernement à créer l'agence, par voie d'ordonnance, dans un délai de six mois à compter de la promulgation du texte.

Il s'agira d'une "agence de l'État dotée de la personnalité morale compétente pour l'ensemble du territoire national et qui sera chargée de lutter contre les fractures territoriales et d'accompagner les mutations des territoires, en conduisant des programmes d'intervention et en soutenant, en lien avec les collectivités territoriales et les autres opérateurs de l'État, des projets territoriaux".

Avec plus de 1000 contrats recensés entre l'Etat et les collectivités, il est urgent de parvenir à une simplification de la contractualisation avec un seul contrat qui regroupe les autres contrats.

L'agence, dont le financement pourra associer fonds privés et fonds publics, s'appuiera, au niveau déconcentré, sur les préfets de régions et de départements mais également sur les élus ainsi que sur les opérateurs déjà présents sur le territoire.

#### *Principaux messages portés par France urbaine*

**Philippe RAPENEAU**, président de la Communauté urbaine d'Arras a pu, lors de l'instance de dialogue resserrée, interpellier le Premier ministre et les membres du gouvernement sur la nécessité de mieux articuler les dispositifs européens et nationaux en matière de transition écologique et de repenser les moyens mis à disposition des collectivités. Les chantiers de l'économie circulaire et son impact sur la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), de la reconquête de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique vont imposer des actions éminemment territorialisées qui reposeront pour l'essentiel sur nos collectivités. Pour cela, il a rappelé que les collectivités doivent être aidées sur le plan national notamment en termes financier, par une affectation d'une quote-part de la croissance programmée de la contribution climat-énergie.

Intervenant également au titre de France urbaine, **Frédérique BONNARD LE FLOC'H**, Vice-présidente de Brest métropole, chargée des politiques européennes et contractuelles, a rappelé les attentes de France urbaine sur la prochaine génération des fonds européens, autant lors du dialogue resserrée que lors de la table ronde intitulée « Pour une coopération entre acteurs toujours plus efficace ».

Le thème de la gouvernance des fonds européens demeure une des principales préoccupations des élus membres de France urbaine comme cela a été rappelé lors du [dialogue politique organisé le 3 juillet par le pôle Joubert](#)





[\(France urbaine, AdCF et FNAU\)](#) avec les représentants de la Commission européenne.

### *Gouvernance des fonds européens : tirer les leçons du passé*

Alors que les derniers chiffres font état d'un taux de consommation de 24% des crédits européens sur le volet urbain la période actuelle (2014-2020) un effort collectif s'impose pour tirer les leçons de la période actuelle et « repenser l'ensemble de la mécanique des fonds européens » comme l'a indiqué le Premier ministre à l'issue de l'instance de dialogue resserrée.

Il s'agit là d'une responsabilité partagée entre l'Europe, les Etats-membres, les autorités de gestion et les organismes intermédiaires, qui constituent une seule et même chaîne de valeur. En France, les régions sont devenues en 2014 autorités de gestion des fonds européens. Comme l'a rappelé à **Frédérique BONNARD LE FLOC'H**, Il s'agissait-là d'une avancée importante vers une meilleure territorialisation de la politique de cohésion. Pourtant, les extrêmes lourdeurs réglementaires et normatives actuelles ne permettent pas aux territoires de bénéficier à plein de cette évolution.

« La manière de mettre en œuvre les fonds européens compte autant que les montants ». Comme l'ont toujours rappelé les associations du Pôle Joubert Europe, une programmation efficace dépend de la qualité de co-production des programmes opérationnels entre régions et territoires, afin qu'ils croisent directement les priorités locales et que l'engagement des crédits soit non seulement efficace mais facilité. Il s'agit là d'un impératif de politique publique, et d'un élément de simplification important à destination des autorités de gestion. La co-production des programmes est donc en soi un élément de simplification, d'efficacité et de sécurisation et qui passe par une gouvernance multiniveaux effective ;

### *Ne pas plaider pour un retour en arrière*

Si le bilan de la programmation actuelle (2014-2020) laisse clairement apparaître une sous programmation des crédits européens, force est de constater que les régions ont assumé une nouvelle responsabilité dans un contexte difficile. Fusion des régions, nouvelles compétences, retards dans la programmation, mise en place d'une nouvelle ingénierie, mise en place de l'investissement territorial intégré – ITI en tant que nouvel outil de territorialisation d'actions du PO (élaboration des conventions , délibérations et signatures des conventions , mise en place des Comités de sélection, délais de la double procédure locale et régionale ... ) , sont autant de facteurs qui doivent être pris en compte avant de tirer un bilan global de la responsabilité confiée aux Régions depuis 2014.

### *Trouver les moyens d'une gouvernance multiniveaux effective en s'inspirant des dernières réformes territoriales*

S'appuyant sur le mode de gouvernance mis en place en Bretagne et qui associe l'ensemble des échelons territoriaux, **Frédérique BONNARD LE FLOC'H** a appelé à s'inspirer du modèle Breton. « L'exemple breton fonctionne car nous avons su créer les conditions du dialogue et ceci est une chose reproductible sur l'ensemble du territoire ».

La qualité du dialogue étant inégale selon les territoires, l'enjeu pour France urbaine et ses partenaires consiste, au-delà des déclarations d'intention, à obtenir des garanties, sur le modèle de l'adoption des schémas régionaux de développement économique (SRDEII), afin de s'assurer que le principe de gouvernance multiniveaux est réellement adopté et porte ses fruits.

France urbaine a pu rappeler à plusieurs reprises que le respect de la gouvernance multiniveaux et des garanties réglementaires pour assurer l'effectivité de ce principe, représentent « une ligne rouge », car c'est la condition principale de réussite des ambitions nouvelles affichées par l'ensemble des acteurs pour le post 2020.



Il semble que le message ait été entendu si l'on se réfère au propos du Premier ministre lors de la clôture de l'instance de dialogue resserrée. En effet, selon le Premier ministre. « On doit mettre le temps qu'il nous reste à profit pour formuler des éléments de position commune entre l'Etat et les collectivités mais aussi réfléchir à la mécanique à mettre en place sous l'angle de l'efficacité »

Contact : [Kader Makhlouf](#)

## En ce moment à France urbaine

### [Audition France urbaine/AdCF relative à la mission « Sport tout au long de la vie »](#)

20 juillet 2018

**Roselyne Bienvenu**, adjointe au maire d'Angers en charge des sports, première vice-présidente d'Angers Loire Métropole, a été auditionnée dans le cadre de la mission consacrée au « Sport tout au long de la vie », confiée par le Premier ministre à la Sénatrice d'Ille-et-Vilaine **Françoise Gatel** et au Député du Cher **François Cormier-Bouligeon**.

Cette mission s'intègre dans l'objectif présidentiel d'augmenter de trois millions le nombre d'adhérents qui pratiquent régulièrement un sport, en favorisant la pratique pour tous les publics.

Co-référente Sport de France urbaine avec **Joël Bruneau**, maire de Caen, président de la CU Caen la Mer, **Roselyne Bienvenu** a rappelé les différents leviers à mobiliser pour prétendre à une activité physique et sportive du plus grand nombre, parmi lesquels figurent une gouvernance du sport partagée et territorialisée, une mobilisation des entreprises et des politiques de mécénat, la sanctuarisation des financements en matière de sport, la valorisation du sport-santé ou encore un déploiement des activités physiques et sportives au sein et en dehors de l'école, de l'enseignement primaire à l'enseignement universitaire.

Il a aussi été question des grands événements sportifs, notamment l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, qui doit participer à la sensibilisation et au développement des pratiques physiques et sportives dans l'ensemble du pays, pour le plus grand nombre, sans discrimination territoriale.

**Lire aussi** : [Clôture de la phase de concertation pour une nouvelle gouvernance du sport : la contribution des associations d'élus](#)

Contact : [Emmanuel Heyraud](#) et [Sébastien Tison](#)

### [Retour sur le 3ème Comité de pilotage de la contractualisation financière](#)

20 juillet 2018

Le 3ème comité de pilotage, réunissant les 2 ministres en charge du dossier (**Jacqueline Gourault** et **Olivier Dussopt**) et les présidents d'associations concernées s'est déroulé le 12 juillet. Il s'agit donc du 1er comité « post-signatures ». A ce titre et sans surprise, ce fut l'occasion pour le gouvernement de se féliciter du fait que 71% (228/322) des collectivités concernées avaient signées<sup>1</sup>, et, pour les élus, d'exprimer le fait que cela ne signifiait aucunement une adhésion à un dispositif qu'il était urgent d'améliorer.



La réunion a tout d'abord permis de confirmer la très grande convergence d'expression des associations d'élus : il y a urgence à corriger les effets de bord du dispositif, non pas pour remettre en question l'engagement des collectivités en faveur de la maîtrise de la dépense publique locale mais afin de concourir à son applicabilité dans les territoires. De même les priorités sont partagées :

- détourner les charges unilatéralement imposées par l'Etat ;
- neutraliser les recettes apportées par l'Etat (raisonner en charges nettes plutôt qu'en dépenses brutes) ;
- prendre en considération, comme des dépenses d'investissement et non de fonctionnement, les participations concourant à la réalisation de grands équipements ;
- pouvoir bénéficier d'un tiers de confiance et d'une médiation indépendante.

On se souvient que lors du 2ème comité de pilotage le gouvernement avait accepté d'ouvrir la discussion sur la prise en compte des participations versées par le budget principal à un syndicat (et destinées à des projets d'investissement), sans qu'il y ait eu depuis lors de traduction concrète. Un pas supplémentaire en faveur d'une avancée sur ce sujet crucial a été franchi avec l'annonce de la mise en place d'un groupe de travail dédié, dont la première tâche sera de regarder si le sujet peut être traité par voie réglementaire ou si une modification législative s'impose.

Le second groupe de travail proposé par les ministres ne vise pas tant à satisfaire une demande des élus qu'à répondre à une préoccupation partagée : il s'agit de préparer en amont la mise en œuvre du V de l'article 29 précisant que les transferts de compétence et les flux de mutualisation devront être neutralisés afin que la comparaison, entre l'exercice budgétaire 2018 et l'exercice 2017, s'effectue à périmètre comparable. Afin de satisfaire au mieux l'objectif poursuivi – préparer en amont les éléments de retraitement afin ne pas être pris par le temps au printemps prochain-, le gouvernement devrait, en écho au groupe de travail national, demander aux préfets de ré-ouvrir rapidement une séquence de dialogue avec les collectivités contractantes concernées (les EPCI au premier chef). A noter, qu'à notre sens, ce groupe de travail devra également permettre de clarifier les traitements opérationnels des assouplissements obtenus, tant en ce qui concerne l'exclusion des dépenses GEMAPI, qu'en ce qui concerne la prise en considération des grands événements « exceptionnels ».

Autre point dur : on le sait, à ce stade les financements reçus de l'Etat en contrepartie de dépenses nouvelles ne sont pas décomptés du plafond de dépense. Sur ce point aucun arbitrage interministériel n'est à ce jour obtenu. Sans doute que la période de dialogue toujours tendu entre les ministères dits dépensiers et Bercy ne s'y prête pas. Les 2 ministres ont donc renvoyé aux résultats de l'enquête diligentée par France urbaine et l'AdCF. Gageons que les illustrations concrètes seront nombreuses ...

[1] Concernant les 91 membres de France urbaines concernés, le taux de signature est de 91%. Mais, ainsi que cela a été rappelé lors de l'AG de l'association du 27 juin, dans de trop nombreux cas, il s'est agi d'une signature « le couteau sous la gorge et le pistolet sur la tempe ».

## [Début des travaux de négociation du cadre national de concession de la distribution de gaz avec GRDF](#)

20 juillet 2018

Le 6 juin dernier ont débuté les travaux d'élaboration du futur cadre concessif de la distribution de gaz avec GRDF. Comme pour Enedis, une « task force » a été constituée au sein des adhérents de France urbaine : celle-ci est composée de Jean-Patrick Masson, maire-adjoint de Dijon, Claude Valentin, service environnement de la métropole de Dijon, Anne Vignot, maire-adjoint de Besançon, Antony Joly, directeur de la maîtrise de l'énergie de Besançon, Cyrille Moreau, vice-président de la métropole Rouen Normandie, Rodolphe Barbenoire, Responsable du service distribution d'électricité et ce gaz de la métropole Rouen Normandie, Marc Desramaut, vice-président de la communauté urbaine d'Arras, Angela Lanteri, mission énergie de la métropole de Lyon.

Cette task force, qui assure le dialogue strictement bilatéral entre GRDF et France Urbaine, est assistée par Julie Purdue d'Amorce qui intervient, à la demande des élus de France urbaine, en conseil sur la transition énergétique.



La réunion du 6 juin a permis de dégager les 6 blocs thématiques recouvrant l'ensemble des questions à aborder lors de cette négociation :

### **Le premier, par ordre d'importance, est celui de la gouvernance.**

Au sein de ce bloc, il s'agit d'aborder des questions assez larges et diverses qui ont trait aux modes de fonctionnement à mettre en place entre GRDF et les autorités concédantes.

La première question, à laquelle tient l'ensemble de la délégation de France urbaine, est celle de pouvoir établir un véritable dialogue stratégique sur les priorités en termes d'investissements entre GRDF et l'autorité concédante.

Ce dialogue doit notamment commencer par celui visant à partager un diagnostic technique ainsi qu'un bilan, notamment financier du précédent contrat

D'autres questions doivent être abordées dans ce chapitre comme l'exercice du pouvoir de contrôle de l'autorité concédante, avec la question des éventuelles sanctions en cas de non respect des engagements contractuels, ainsi que la question de la définition partagée d'indicateurs de performance du service.

Une autre question liée à la gouvernance est celle de la bonne coordination des réseaux dont l'autorité concédante est propriétaire ainsi que le phasage approprié des travaux. Ainsi, par exemple, il convient d'éviter au maximum de réouvrir des tranchées sur une voirie pour y renouveler le réseau deux à trois ans après que celle-ci eut été refaite par la collectivité. L'optimisation des coûts pour la collectivité nationale doit ainsi être recherchée.

### **Le deuxième sujet est celui de l'économie de la concession, à travers les principaux sujets financiers**

Le montant et le calcul des redevances font partie des questions à traiter, de même que les clauses relatives à la fin de contrat et les contributions financières des autorités concédantes en matière d'extension de réseau.

### **Troisième sujet : les données**

Il s'agira d'aborder les données qui sont nécessaires à l'établissement d'un diagnostic technique, d'un bilan financier de la concession à l'issue du contrat actuel, à l'inventaire du patrimoine concédé, ainsi que toutes données, notamment de consommation, nécessaires au pilotage des politiques énergétiques territoriales, en évoquant la question des données commercialement sensibles et celles à caractère personnel qui font l'objet d'une protection par la CNIL.

### **Quatrième sujet : le patrimoine**

Il s'agit ici d'obtenir la vision la plus exacte et précise du patrimoine concédé, vision indispensable pour l'autorité qui possède le réseau. Il s'agira également d'aborder la question du patrimoine immatériel (systèmes d'information et de pilotage, notamment). Dans ce chapitre sera abordée la question du périmètre des biens concédés. La question de la sécurité du réseau pourra également être abordée dans ce chapitre.

### **Cinquième sujet : la transition énergétique**

Il s'agit d'inscrire la concession de distribution de gaz dans les objectifs du territoire de la l'autorité concédante en matière de transition énergétique, tels qu'ils sont notamment affichés dans le PCAET et tels qu'ils résultent des objectifs affichés au plan international, européen, national et régional.

La place du gaz naturel et des gaz verts sera traitée, de même que la mobilité propre au GNV, le raccordement des installations de biométhane sera également abordé.

Dans ce chapitre sera également traitée la question de la résorption de la précarité énergétique ainsi que, de manière générale, la question des relations avec les usagers : mieux communiquer, accompagner et informer les usagers du réseau de gaz, notamment sur les compteurs communicants, sur le biométhane, sur la maîtrise de l'énergie.

### **Sixième sujet : tout ce qui relève de l'adaptation locale du modèle national de contrat**

L'adaptation au contexte spécifique du territoire du modèle établi au plan national fait partie des demandes fortes de France urbaine. Dans ce bloc seront traités toutes les dispositions pouvant faire l'objet d'une adaptation au contexte local, qu'il s'agisse d'expérimentations, d'assouplissements ou modulations du modèle national ou encore de la question, abordée de manière très différenciée selon les territoires, de la durée du nouveau contrat.

Une deuxième réunion, qui s'est tenue le 12 juillet 2018, a permis de préciser davantage les souhaits et propositions de France urbaine sur le premier bloc thématique, à savoir celui de la gouvernance. France urbaine a pu noter une position d'ouverture de la part de GRDF quant à ses principales demandes. Ainsi, le principe d'un dialogue stratégique sur les priorités d'investissement, afin de parvenir à un point de rencontre entre les priorités de GRDF et des territoires et à une vision partagée, ne semble pas poser de difficulté. France urbaine et GRDF vont ainsi formuler des propositions sur la méthode d'élaboration des schémas directeurs – reprenant les grandes orientations sur la durée du contrat - et des programmes pluriannuels d'investissement, déclinant les grandes priorités en objectifs chiffrés d'investissement sur une période de 4 à 5 ans.

S'il n'y a pas eu de délai précis fixé pour aboutir au nouveau modèle national de contrat, France urbaine pense que l'on peut viser le dernier trimestre 2019 comme issue raisonnable de ces travaux. Par ailleurs, tant France urbaine que GRDF ont émis le souhait que les deux démarches de négociation menées en parallèle entre, d'une part GRDF et France urbaine et, d'autre part, entre GRDF et la FNCCR, puissent converger pour aboutir à un accord tripartite. La FNCCR, que France urbaine a rencontrée sur ce sujet, est également sur la même ligne.

Les prochaines réunions ont été fixées les 24 septembre et 16 octobre prochains.

Contact : [Philippe ANGOTTI](#)

## **Act'Urbaines**

### [Clôture de la phase de concertation pour une nouvelle gouvernance du sport : la contribution des associations d'élus](#)

20 juillet 2018



La concertation relative à la nouvelle gouvernance du sport, lancée en janvier dernier par la ministre des Sports, **Laura Flessel**, s'est clôturée jeudi 19 juillet, dans le cadre d'un dernier comité de pilotage mobilisant l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les représentants du monde économique au Ministère des Sports.



Ces derniers mois ont été ponctués de longs échanges et débats, nécessaires pour repenser la gouvernance du sport en France, qui datait des années 1960. Une gouvernance simplifiée et transparente des instances sportives au niveau national et local est indispensable, eu égard au rôle stratégique du bloc local, des métropoles, départements et régions dans le développement du sport et de la pratique pour tous, du financement des grandes infrastructures et des sports de haut niveau. Il convient en effet de poser des principes fondateurs, étant entendu que les collectivités locales sont aujourd'hui les principaux contributeurs du secteur et qu'à ce titre une place particulière doit leur être reconnue, afin d'amorcer une politique sportive co-construite, concertée et territorialisée.

A l'initiative de France urbaine, une contribution commune des associations d'élus avec Régions de France, l'AMF et l'ADF a été rendue à la ministre des Sports, entendant irriguer le futur projet de loi « Sport et société » qui sera discutée au Parlement au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Pérenniser les moyens financiers consacrés au sport, intégrer une gouvernance nationale et territorialisée, freiner l'inflation normative et favoriser la concertation autour de la réglementation des équipements sportifs, consacrer la pratique du sport pour le plus grand nombre, des propositions qui font tout autant office de manifeste que de plaidoyer, tant les acteurs locaux sont convaincus du rôle prépondérant et stratégique du sport dans notre société.

**A retrouver :**

- [la contribution commune des associations nationales de collectivités territoriales : "Pour une nouvelle gouvernance du sport en France"](#)

- [Audition France urbaine/AdCF relative à la mission « Sport tout au long de la vie »](#)

Contact : [Emmanuel Heyraud](#) et [Sébastien Tison](#)

[Publication de l'étude « Réussir la généralisation de l'éducation artistique et culturelle »](#)

18 juillet 2018

France urbaine et l'INET publient une étude commandée par France urbaine et conduite par 4 élèves administrateurs de l'INET sur l'éducation artistique et culturelle dans les grandes villes.

Le gouvernement porte une ambition constante depuis



de nombreuses années : toucher 100% des jeunes. Un objectif ambitieux qui renvoie à l'engagement militant des collectivités locales qui ont développé depuis de nombreuses années un foisonnement d'initiatives locales à destination du plus grand nombre pour faciliter l'accès à la culture.

Mais cette ambition s'exprime dans une conjoncture financière fortement dégradée, propice aux injonctions contradictoires. A la rentrée 2017, le Gouvernement a invité les collectivités territoriales à faire plus sans préciser ni le périmètre précis ni les moyens affectés pour atteindre 100% des élèves touchés par l'EAC, alors qu'au travers de la contractualisation avec l'État, les grandes villes et intercommunalités française doivent maintenant contraindre l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% sans pouvoir prendre en compte le dynamisme de leurs recettes.

Dans ce contexte, France urbaine a souhaité commanditer à l'INET une étude sur l'EAC dans les grandes villes de France. Ce travail a été confié à quatre élèves administrateurs territoriaux de la Promotion Nina Simone entre septembre 2017 et juin 2018. Au travers d'un diagnostic au filtre territorial et des préconisations concrètes, il leur a été demandé d'identifier les leviers pour accompagner la transformation de l'EAC en une véritable politique publique locale comme l'implique l'atteinte des 100%.

Leurs propositions, méthodes et leviers, visent à améliorer le maillage territorial des actions et la simplification des procédures administratives. Elles sont issues d'un travail de terrain, inspiré de la réalité des pratiques, des envies de nos territoires, de nos moyens pour les mettre en œuvre.

Cinq actions, pragmatiques, opérationnelles et progressives sont proposées :

*1. Définir un référentiel commun pour mieux agir en matière d'éducation artistique et culturelle*

L'étude a permis d'identifier de grandes disparités dans les actions d'EAC et un manque de référentiel commun parmi les professionnels et les élus interrogés.. Ce constat invite à établir une doctrine fondée sur trois principes :

- L'identification des trois piliers de la charte de l'EAC : Pratique artistique – Culture – Rencontre avec l'œuvre ou l'artiste
- La mesure de la qualité des dispositifs au travers d'un Indice d'Exposition à l'Art (IEA) rapportant le nombre d'heures d'intervention, leur fréquence et leur durée sur le nombre de public touché.
- Le positionnement de l'EAC dans un chaînage



d'interventions publiques complémentaires qui peut ainsi créer de meilleures synergies avec notamment la sensibilisation artistique et l'enseignement spécialisé.

*2. Préciser une stratégie d'intervention locale au regard d'un objectif gouvernemental ambitieux mais encore imprécis*

- Comment maintenir la diversité des publics malgré l'objectif du 100% des enfants scolarisés ?
- Comment compléter les actions partagées sur le temps scolaire en déployant l'EAC sur tous les autres temps de l'enfant ?
- Comment préserver l'objectif de réduction des inégalités d'accès aux pratiques artistiques et culturelles dans le cadre de la généralisation de l'EAC ?

*3. Conforter la gouvernance par l'affirmation d'un pilotage intercommunal*

Le bloc communal est au cœur du financement et de la mobilisation des équipements. Son affirmation en matière de gouvernance est décisive pour permettre la généralisation. Au sein du bloc local, l'intercommunalité est apparue comme l'espace le plus pertinent, dans lequel l'EAC peut être un levier de solidarité et de cohésion territoriale.

*4. Renforcer l'efficacité et la mobilisation des moyens*

La coordination interne de l'EAC dans les collectivités pourrait être matérialisée dans les organigrammes et la mise en œuvre d'un réseau d'encadrants de proximité. En matière de formation, facteur clé de la réussite, la mobilisation des ressources locales internes et externes aux collectivités est souvent améliorable. En matière financière, la nature croisée de l'EAC ne permet que rarement la valorisation fine de l'engagement local.

*5. Garantir l'amélioration continue par le renforcement de l'évaluation*

Pour accompagner les collectivités dans leur démarche d'évaluation, une grille d'auto positionnement est proposée. Celle-ci a pour ambition de faciliter les arbitrages locaux et de permettre à France urbaine de se positionner comme un lieu d'échange de bonnes pratiques, de réflexion et d'accélérateur du développement de l'EAC.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

Contact Presse

**France urbaine** : Jilliane POLLAK - 06 40 86 45 38 - [j.pollak@franceurbaine.org](mailto:j.pollak@franceurbaine.org)





CNFPT – INET : Jérémy DURAND - 03 88 15 52 77 - [jeremy.durand@cnfpt.fr](mailto:jeremy.durand@cnfpt.fr)

## [Chambres de commerce : France urbaine et les CCI Métropolitaines écrivent au Premier ministre](#)

12 juillet 2018



Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) métropolitaines et France urbaine ont adressé un courrier au Premier ministre concernant le projet de baisse des ressources des CCI. Ce message rappelle que, l'alliance entre les métropoles et les CCI, a pour ambition d'accélérer l'innovation, de favoriser la croissance des entreprises et ainsi leur permettre un développement à l'international et mais également de contribuer à la création de richesses pour un développement économique des métropoles et des territoires environnants. Les CCI métropolitaines sont, de fait, devenues le partenaire privilégié des métropoles avec lesquelles elles partagent une vision stratégique commune.

## [L'alliance des territoires est le fil rouge de la 3ème édition de Popsu-Métropoles](#)

19 juillet 2018



Le Plan Urbanisme Construction Architecture (Puca) opère depuis 2004 la [Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines \(Popsu\)](#), programme de recherche co-construit, co-financé et co-piloté entre l'État et les métropoles. Cette plateforme met en dialogue l'expertise des acteurs locaux et les savoirs des milieux de la recherche pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions des espaces urbanisés. Les programmes Popsu mettent ainsi l'accent sur les connaissances à produire pour éclairer l'action publique. La structure générale du programme est exposée dans la plaquette [disponible à cette adresse](#).

En 2018, deux programmes ont été initiés. Il s'agit d'abord du programme Popsu Métropoles, qui prolonge les recherches menées lors des deux premiers programmes Popsu. L'analyse se concentre sur les rapports des métropoles aux « autres », c'est-à-dire aussi bien aux territoires qui les entourent qu'à ceux avec lesquels elles échangent, mais aussi avec d'autres acteurs institutionnels. Ce questionnement général est explicité dans [le document de présentation suivant](#).

À partir de ces éléments, des axes de recherche sont co-définis par les élus, les services et les chercheurs et investigués de façon collaborative. Les modèles de métropolisation, les solidarités interterritoriales, la



maîtrise de l'attractivité ou encore la protection de la biodiversité et des patrimoines naturels font ainsi l'objet d'un intérêt particulier. Quatorze métropoles sont impliquées dans ce programme : Aix-Marseille, Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Dès 2019, des publications et des événements rythmeront de façon régulière le déploiement du programme et permettront de diffuser les résultats des recherches réalisées.

Un autre programme a été initié pour compléter ces connaissances. Il s'agit du programme Popsu Territoires, qui vise à étudier les transitions démographiques, économiques, patrimoniales, environnementales, numériques ou sociales des petites villes et des espaces ruraux. Des études de cas seront menées pour ce faire, qui permettront de mettre en relation des situations concrètes et des dynamiques territoriales supra-locales. Elles reposeront ici aussi sur une collaboration étroite entre élus locaux et équipes de recherche et permettront d'alimenter et d'enrichir les réflexions des décideurs publics.

La consultation, lancée le 12 juin dernier et qui se clôturera le 2 octobre prochain, est [disponible à cette adresse](#). Les élus et les décideurs locaux peuvent solliciter des chercheurs avec lesquels ils souhaitent travailler pour qu'ils proposent des réponses. Ce programme est mené en partenariat avec la Sous-direction de l'aménagement durable du Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère du Ministère de la Culture, la Cité de l'architecture et du patrimoine ainsi que le Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Contacts :

Jean-Baptiste Marie (Directeur de programme)

[jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr) -  
01 40 81 24 68

Matthieu Gimat (Secrétaire scientifique)

[matthieu.gimat@popsu.archi.fr](mailto:matthieu.gimat@popsu.archi.fr) - 01 40 81 80 40

## [Calendrier parlementaire du 16 juillet](#)

15 juillet 2018

## [Parution de « La santé au travail comme levier d'innovation managériale », une étude de la MNT](#)

12 juillet 2018



Un nouveau Cahier de l'Observatoire Social Territorial (OST) de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) vient de paraître : « La santé au travail comme levier d'innovation managériale ». L'étude a été réalisée par six élèves administrateurs territoriaux de l'Institut National des Etudes Territoriales du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (promotion Nina Simone).

[Retrouver l'étude ici](#)

## Initiatives villes et agglos

### [Rouen Métropole expérimente le véhicule électrique autonome sur route ouverte](#)



Dernière ligne droite avant l'ouverture au public, en septembre 2018, du service de transport à la demande opéré par des véhicules électriques autonomes.

La [Métropole Rouen Normandie](#), le groupe [Transdev](#), le [Groupe Renault](#), le [groupe Matmut](#) partenaires du projet [Rouen Normandy Autonomous Lab](#), expérimentent avec le soutien de la [Région Normandie](#) et la [Banque des Territoires](#), le premier service de mobilité partagée et autonome à la demande sur routes ouvertes en Europe.

Concrètement, quatre véhicules Renault Zoé électriques, équipés de multiples capteurs desserviront dès la rentrée une première boucle autour du campus universitaire et formeront le premier service de mobilité à la demande opéré par des véhicules électriques autonomes sur route ouverte. Les usagers pourront dès lors bénéficier de ce service de transport, dont l'objectif est d'offrir une solution de desserte du premier et/ou du dernier kilomètre là où les transports publics classiques ne sont pas adaptés. Il suffira pour cela de télécharger une application mobile dédiée et de commander un véhicule en temps réel sur l'un des points d'arrêt situés dans la boucle.

Dès 2019, deux autres boucles seront mises en service au sein de ce même quartier. Une navette autonome de 16 places rejoindra également la flotte de véhicules et desservira l'ensemble du parcours, soit 10 kms et 17 points d'arrêt. Le service sera entièrement gratuit pendant toute la durée de cette expérimentation publique qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année



2019. L'ensemble des partenaires et ingénieurs compte en effet sur les nombreux retours d'expériences d'usagers pour améliorer et participer à construire la mobilité de demain.

« *Ce n'est pas une simple aventure technologique que nous vivons aujourd'hui, mais bien l'évolution de nos modes de vie, de nos comportements pour le futur* », indique **Frédéric Sanchez**, président de la Métropole de Rouen. Une première pierre à un projet plus ambitieux, celui de faire de Rouen la capitale française voire européenne du véhicule autonome.

Contact : [Rouen Normandie Métropole](#) ©

## Communiqués de presse

18 juillet 2018

[COMMUNIQUE DE PRESSE de Matignon : Signature du Pacte de Dijon](#)

20 juillet 2018

[Françoise Nyssen, ministre de la Culture, charge Bernard Faivre d'Arcier, d'une mission de lancement des « Capitales françaises de la Culture »](#)

20 juillet 2018

[Cohésion et quartiers en difficulté : du pacte à l'action](#)

## Agenda

06 septembre 2018

[Commission culture à Rennes le 6 septembre 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

09 octobre 2018

[Commission Finances, le 9 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Conseil d'administration, le 10 octobre 2018](#)

05 novembre 2018

[Colloque - Les Métropoles culturelles, le 5 novembre 2018 à Toulouse](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Conseil d'Administration du 5 décembre 2018](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris [www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)

**URL source:** <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg139-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>